

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Eugène Mba : les raisons d'un

ALORS que l'on peut pérorer, à raison, sur les motivations de son geste, le maire central de Libreville démissionnaire confirme-t-il l'écheveau difficile à démêler qu'est devenue la capitale gabonaise dans sa gestion ?

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

Le siège d'Eugène Mba comme président du Conseil municipal de Libreville n'aura duré que 5 mois. En effet, par l'arrêté n° 000025/MI/PES/CAB.G, la gouverneure de la province de l'Estuaire, Marie-Françoise Dikoumba convoque en session extraordinaire le Conseil municipal de Libreville, avec pour objet " la notification de la démission du maire de la commune de Libreville ".

À ce qu'il se dit, cet arrêté fait suite à une lettre de démission du maire central de Libreville, Eugène Mba, datant du 26 mai dernier par laquelle il décidait de mettre un terme à l'expérience si exaltante de président du Conseil municipal de Libreville. Une aventure qu'il entama le 29 décembre 2020 après que le Conseil municipal réuni en session ait pourvu au remplacement du maire Léandre Nzue enferré dans les ennuis judiciaires. Alors 5e adjoint au maire, c'est lui, Eugène Mba, qui avait été plébiscité par les conseillers municipaux pour prendre la tête de cette institution dont tout le monde sait qu'elle est tout sauf un long fleuve tranquille. La première ville du Gabon charrie tellement de convoitises. Les pesanteurs politiques y trouvent, particulièrement, un terreau fertile dans leurs expressions diverses. Entre des recrutements vertigineux, des contrats de travaux douteux, la mise en place de structures de collecte de fonds parallèles, le doute était permis. Une première charge subie à cause d'un marché conclu avec la société Groupe Jeta et qui a fait l'objet d'un traitement par de nombreux médias faisant allusion à un " détournement de près de 338 millions de francs " avait détonné sur sa gestion.

Certes, l'on supputait déjà sur la non prise en compte des résolutions concernant l'audit sur les différents personnels, trop nombreux, obérant les finances municipales. En cela, l'on ne distinguait pas sa gestion de celle de

son prédécesseur, Léandre Nzue. Le nombre trop élevé de conseillers du maire recrutés après sa prise de fonction tranchait avec la volonté de redresser la barre, comme voulu par les autorités de la République soucieuses d'une gestion optimale de l'institution. Tout cela s'écartant des textes de loi en matière de compétences des maires dans le domaine de la décentralisation.

DÉTONATEUR. Sempiternelle préoccupation à la mairie de Libreville, les effectifs pléthoriques des personnels n'ont pas fait l'objet d'un traitement judiciaire. Les intégrations à tour de bras ont toujours consacré les dépassements des budgets et plombé les axes liés aux projets de développement de la ville. Et c'est ce qui fait dire à une certaine opinion très au fait de la question que " la mairie vit au-dessus de ses moyens ". Parce qu'il revenait comme un leitmotiv, " le dégraissage des effectifs ", afin que ceux-ci correspondent aux besoins réels d'une ville en pleine expansion, ne semble pas faire l'objet d'une considération à la hauteur de son ampleur et de son importance.

Mais c'est l'affaire d'un décaissement de 338 millions de francs au profit des opérations d'assainissement de certains quartiers subissant les inondations à chaque averse qui a été le détonateur de la décision de démission prise par le président du Conseil municipal de Libreville.

Repris par les médias, le fait a permis, dans un premier temps une réaction du maire qui a vu dans ce déferlement " une cabale " destinée à le déstabiliser. Il n'empêche que cette démission ne peut pas ne pas soulever des interrogations légitimes dont la première porte sur les reproches quant à sa gestion qui est sujette à caution. De plus, a-t-il agi de son propre chef ou a-t-il été l'objet d'une pression extérieure ? Si oui, de qui et pourquoi ? En outre, comment son remplacement va-t-il s'opérer et quels en seront les bénéficiaires, en vertu des dispositions légales ? Son départ mettra-t-il fin à la chienlit ?



Eugène Mba, lors de son installation au poste de Maire de Libreville.



• 29 décembre 2020

Elu maire de Libreville à une écrasante majorité des suffrages. Soit 145 voix sur 147.

• 31 décembre 2020

Installation à l'Hôtel de Ville de Libreville.

• 08 mars 2021

À l'issue de sa session ordinaire, le Conseil municipal de Libreville adopte un budget primitif 2021, en hausse de 1 milliard 404 millions.

• 14 avril 2021

100 jours à la tête du Conseil municipal de Libreville : "Je m'emploie à être à la hauteur de ma tâche et de l'assumer avec une totale abnégation".

• 20 mai 2021

Lancement des travaux de curage des caniveaux et bassins versants de Libreville.

28 mai 2021

Préside les travaux de l'Association des Maires du Gabon (AMG) avec pour objectif «d'asseoir une coopération intercommunale dynamique»

Source : Documentation l'union

e démission



Photo : F. MOMBGO / L'Union

Il ne fait plus bon d'être maire de Libreville?



Comment éradiquer le mal?

ENA
Libreville/Gabon

POUR acter le départ d'Eugène Mba à la tête de la mairie de Libreville, avant de pourvoir à son remplacement, une session extraordinaire du Conseil municipal est convoquée le 17 juin 2021. Il s'agira de " la notification de la démission du maire de la commune de Libreville " aux conseillers municipaux.

Les élus seront donc invités à constater le vide à la pré-

sidence de cette institution et à pourvoir au remplacement du maire sortant. Mais pendant cette période, c'est le maire démissionnaire qui assure l'expédition des affaires courantes jusqu'à la tenue de cette session extraordinaire du Conseil municipal. Les règles opératoires respectent les dispositions légales jusqu'au scrutin au niveau des conseillers municipaux qui doit entériner le choix d'un nouveau président du Conseil municipal et maire central de Libreville.

Mais, s'il doit être mécanique, ce scrutin devrait appeler à une réflexion quant aux fonctions d'une ville devenue de plus en plus réfractaire à ses dirigeants. En témoigne le fait qu'en deux ans, Libreville a connu deux maires centraux qui ont eu maille à partir soit avec la justice soit avec les acquits de conscience au point d'en partir. Et cela n'est pas rien si l'on se projette dans une ambition de favoriser sur le long terme l'investissement sur un programme de développement défini.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

PAR les temps qui courent, il ne fait vraiment pas bon du tout d'être maire de la commune de Libreville. Et pour cause, cinq mois après son élection à la tête du Conseil municipal le 29 décembre 2020, Eugène Mba a décidé de démissionner. Et dire que beaucoup d'espoirs avaient été placés en lui. Tant l'homme, après l'incarcération de son prédécesseur à la prison centrale de Libreville, se devait d'apporter de la sérénité et de redorer le blason de l'Hôtel de Ville, entaché par les agissements de son prédécesseur. C'est à croire qu'une fois élu maire de la principale ville du pays, on n'arrive plus à se contrôler, on perd tous ses moyens. De mémoire de Librevillois, c'est bien la première fois que leur cité se trouve ainsi plongée dans un

océan d'incertitudes.

Tout ceci n'est pas fait pour les rasséréner. Bien au contraire, cela contribue à creuser le fossé qui ne cesse, par ailleurs, de s'élargir entre la classe politique et les populations et à alimenter le " tous pourris ". Car, ne nous leurrions pas, après l'incarcération de Léandre Nzue et la démission d'Eugène Mba, il sera très difficile de rétablir et restaurer la confiance entre les Librevillois et leurs conseillers municipaux. C'est dire le discrédit qui entoure aujourd'hui le Conseil municipal de Libreville et, par ricochet, l'ensemble des élus locaux du pays. Une situation au demeurant dommageable pour le fonctionnement de notre démocratie.

En tout cas, le prochain édile de la commune de Libreville a un chantier devant lui : restaurer la crédibilité du Conseil municipal. Une tâche immense, au regard de la situation actuelle.